

## **MEDIATION A LA CONSOMMATION**

Médiation de la consommation : Conformément aux articles L 616-1 et R 616-1 du Code de la consommation, Christophe LOPEZ propose un dispositif de médiation de la consommation. L'entité de médiation retenue est la CNPM MEDIATION DE LA CONSOMMATION.

En cas de litige, vous pouvez déposer votre réclamation sur son site : <https://cnpm-mediation-consommation.eu> ou par voie postale en écrivant à : CNPM MEDIATION CONSOMMATION 23 rue Terrenoire 42100 SAINT-ETIENNE.